

Plafonds en plaques Gyplat™ à enduire

Travaux préparatoires et dispositions générales

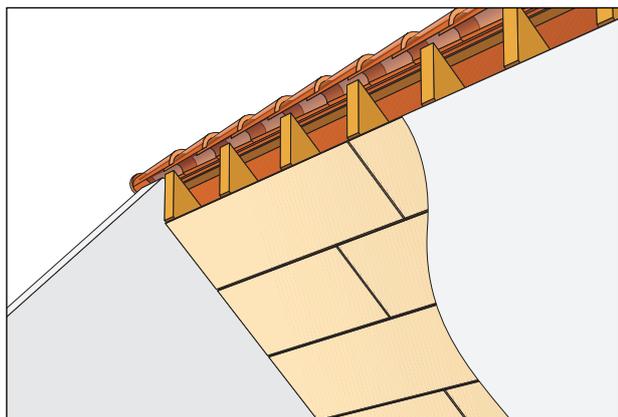
Les travaux ne doivent être entrepris que dans les constructions dont l'état d'avancement met les ouvrages en plaques à l'abri des intempéries et notamment des risques d'humidification par apport accidentel d'eau liquide.

Les plaques doivent être stockées à l'abri des intempéries des chocs et des salissures. Le stockage se fait obligatoirement à plat, sur des cales disposées dans le sens de la largeur et sur un sol plan. Les cales de largeur 0,10 m et de longueur au moins égale à la largeur des plaques sont espacées au plus de 0,50 m. Les plaques dégradées (cassures ou fissures) ne doivent pas être utilisées.

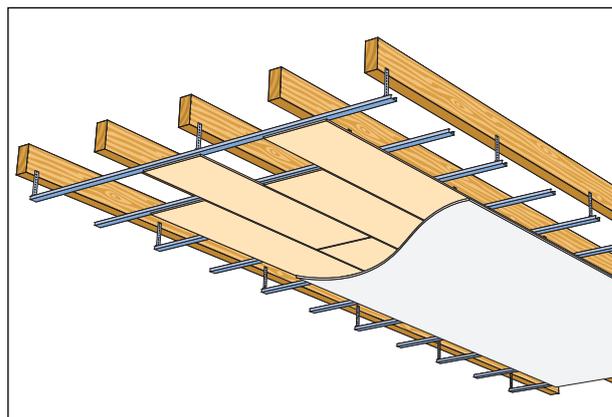
Les conduits et incorporations diverses doivent être mis en place avant l'exécution des plafonds.

La mise en œuvre des plaques Gyplat™ s'effectue soit :

- par fixation directe sur la structure bois,
- sur une structure intermédiaire constituée de profilés métalliques Stil® F 530 et de suspentes.



Fixation directe sur charpente bois



Fixation sur profilés Stil® F 530

Dans le cas d'une pose sur profilés Stil® F 530, les dispositifs de suspension associés aux ossatures doivent supporter à rupture le poids propre du plafond (plaques et ossatures), une surcharge de 20 kg/m² (poids de l'isolation, des effets moyens dus au vent et charges ponctuelles correspondants aux fixations éventuelles d'objets sur l'ossature) et un coefficient de sécurité de 3.

Les performances thermiques sont assurées par des isolants en laine minérale (laine de verre ou laine de roche) disposés sur les lignes d'ossature. La "résistance thermique" du plafond est conditionnée par les caractéristiques et l'épaisseur de l'isolant.

En règle générale, lorsque le plafond sépare un local chauffé d'un local non chauffé, il est recommandé de prévoir un pare-vapeur côté local chaud. Le rôle du pare-vapeur est d'éliminer les risques de condensations dans l'épaisseur de l'isolant. Dans le cas d'isolation multicouche, seule la couche côté plaque de plâtre doit être revêtue du pare-vapeur. Un plénum minimum de 25 mm doit être ménagé entre la plaque et le pare-vapeur, de façon à permettre le séchage de la plaque après enduisage.

Caractéristiques des plaques Gyplat™

Les plaques Gyplat™ sont des plaques de plâtre non perforées, revêtues d'un carton spécial, à bords longitudinaux ronds et bords transversaux droits.

	Gyplat™ 400	Gyplat™ 600
Largeur (mm)	400	600
Longueur (mm)	1 200/1 500	2 000
Epaisseur (mm)	9,5	
Masse surfacique (kg/m ²)	6,8	

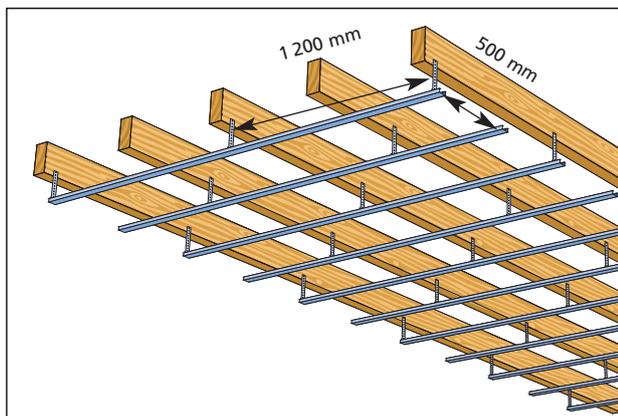
Caractéristiques et dispositions des fixations et/ou ossatures

Ossature bois existante ou contreplattage

	Gyplat™ 400		Gyplat™ 600		
Entraxe maxi des ossatures (mm)	500				
Type de fixation	Vis TTPC 25	Pointes	Vis TTPC 25	Pointes	Agrafes
Entraxe des fixations (mm)	120	90	120	90	80

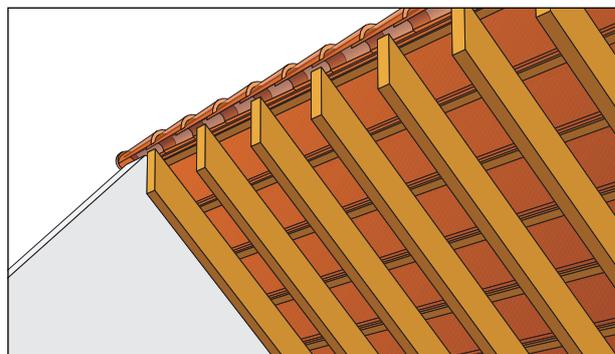
Ossature métallique F 530 sous plancher bois

	Gyplat™ 400	Gyplat™ 600
Suspentes	Courte, Longue ou Maxi F 530	
Entraxe maxi des ossatures (mm)	500	
Distance entre suspentes (mm)	1 200	
Capacité de réglage	20 à 280	
Fixation au support	2 vis TTPC par suspente	
Fixation des plaques	Vis TTPC 35	
Entraxe des fixations des plaques (mm)	100	



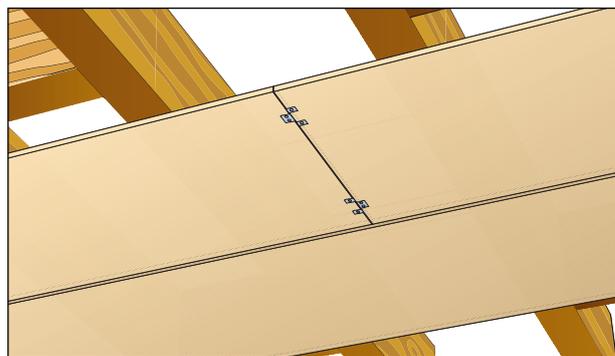
Mise en œuvre

Cas d'une pose directe sur structure bois

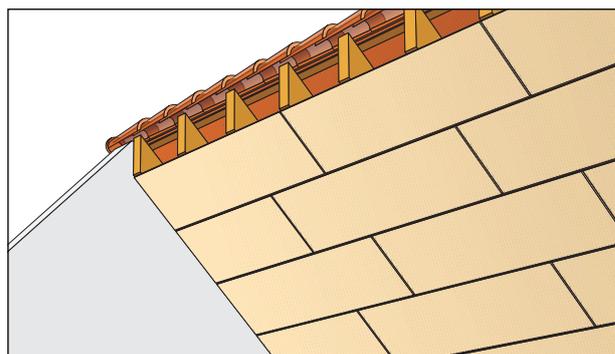


Charpente bois entraxe 0,50 m.

Les plaques sont fixées à joints croisés perpendiculairement au solivage bois ou au contreplattage à l'aide de vis TTPC 25 ou de pointes pour les plaques Gyplat™ 400 et à l'aide de vis TTPC 25, de pointes ou d'agrafes pour les plaques Gyplat™ 600. Un jeu de 3 à 5 mm est ménagé entre les joints longitudinaux de plaques. Les joints transversaux de plaques sont soit supportés par une solive ou un élément du contreplattage, soit solidarisés par des clips R111. Dans ce cas, le porte-à-faux maximal est de 300 mm.



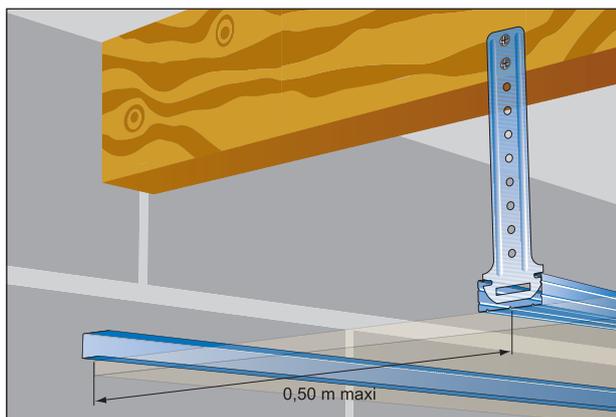
Jonction de deux plaques Gyplat™ avec clips R111.



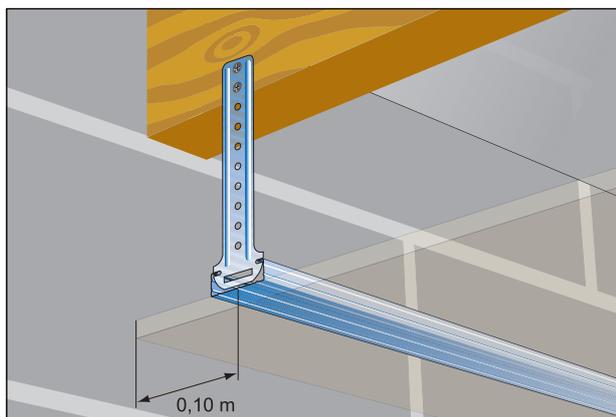
Vue d'ensemble du support Gyplat™ sous charpente.

Cas d'une pose sur ossature métallique Stil® F 530

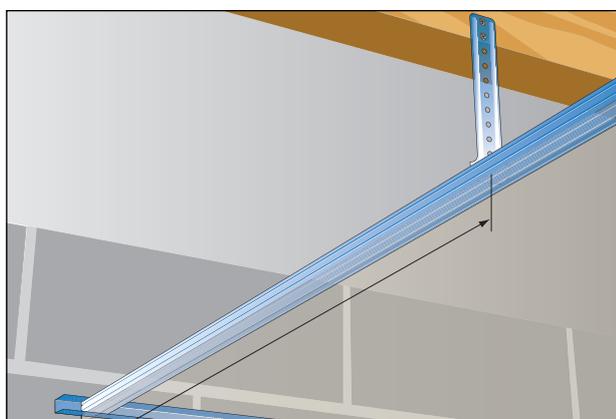
Positionnement de la première ligne d'ossature



Avec rail Stil® F 530 ou cornière de rive.



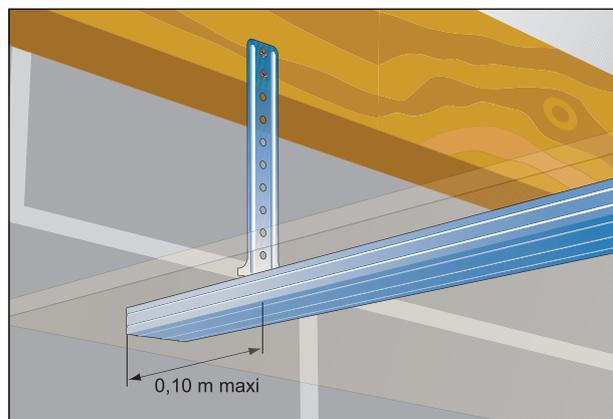
Sans rail Stil® F 530 ou cornière de rive.



Avec rail Stil® F 530 ou cornière de rive.

Dans le cas de pose avec un isolant recouvert d'un pare-vapeur, l'espace entre le dessus des plaques et l'isolant doit être au minimum de 25 mm.

Positionnement de la première ligne de suspentes



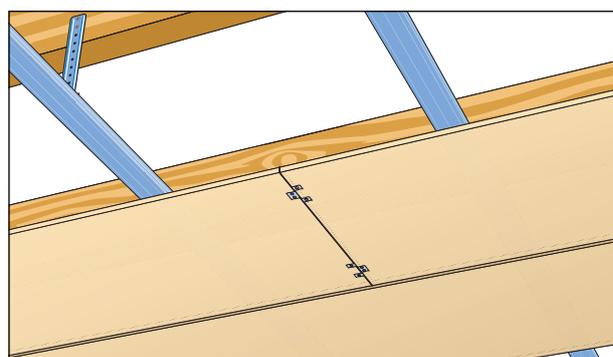
Sans rail Stil® F 530 ou cornière de rive.

Isolation thermique

L'isolation thermique est réalisée en laine minérale (laine de verre ou laine de roche). Elle est posée à l'avancement après la mise en place de l'ossature et avant le vissage des plaques. L'isolant est posé sur l'ossature en veillant à sa continuité en partie courante et en rive.

Pose des plaques Gyplat™

Les plaques sont fixées à joints croisés perpendiculairement au solivage bois ou au contre-lattage à l'aide de vis TTPC 25 ou pointes pour les plaques Gyplat™ 400, à l'aide de vis TTPC 25, pointes ou agrafes pour les plaques Gyplat™ 600. Un jeu de 3 à 5 mm est ménagé entre les joints longitudinaux de plaques. Les joints transversaux de plaques sont soit supportés par une solive ou un élément du contre-lattage, soit solidarisés par des clips R111. Dans ce cas, le porte-à-faux maximal est de 300 mm (3 clips par plaque de 600 mm, 2 clips par plaque de 400 mm).



Jonction de deux plaques Gyplat™ avec clip R111.

Tolérances de planéité

Le support d'enduit ainsi réalisé doit présenter une planéité inférieure à 5 mm sous la règle de 2 m.

Enduisage

L'enduisage des plaques doit intervenir le plus rapidement possible après la pose des plaques, en particulier en période humide. Les locaux doivent être suffisamment ventilés pour permettre le séchage de l'enduit.

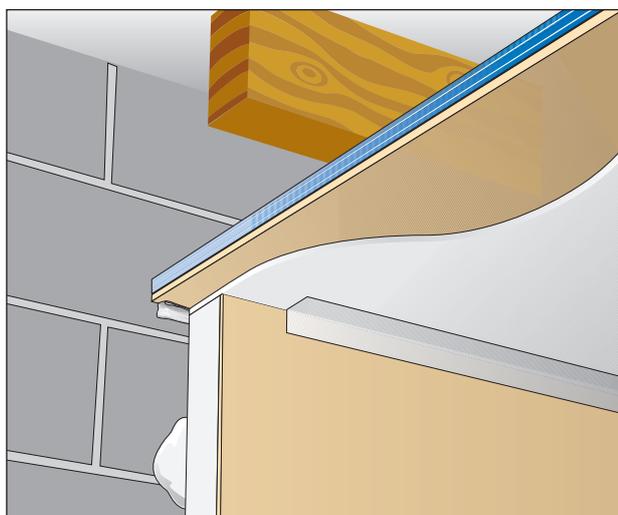
L'enduisage est réalisé :

- soit manuellement à l'aide de l'enduit Lutèce® 2000 C ou L,
- soit mécaniquement à l'aide des enduits Lutèce® 33 X, Lutèce® 33 X Plus ou Lutèce® 33 XPert.

On procède d'abord au remplissage des joints à suffisance à l'aide du produit utilisé pour l'enduisage. L'enduisage de la totalité de la surface est ensuite réalisé par application manuelle ou mécanique, conformément aux prescriptions de la norme NF P 71-201 référence DTU 25.1 "Enduits intérieurs en plâtre". L'épaisseur d'enduit appliquée est comprise entre 8 et 12 mm.

Jonction avec les parois verticales

Un jeu de 3 à 5 mm doit être ménagé en périphérie du plafond. L'étanchéité à l'air entre volumes habitables et combles ou plénums est assurée par la mise en place d'un cordon de mastic acrylique.

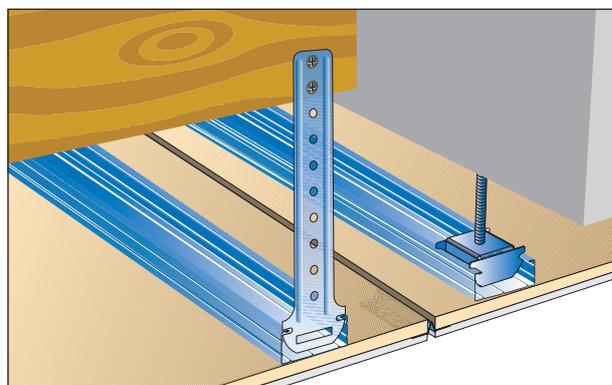


Joint de fractionnement

Les joints de fractionnement (rupture ou comportement) sont prévus :

- au droit des joints de dilatation du gros œuvre,
- au droit de la jonction entre supports de natures ou de comportements différents,
- au droit des changements d'orientation des supports (pavillons en L par exemple).

Un jeu de 10 mm environ est ménagé entre les plaques. Le joint est traité à l'aide du profilé de dilatation Stil® fixé par collage sur les plaques Gyplat™ avant enduisage.



Réception des ouvrages

Planéité générale

Une règle de 2 m appliquée sur l'enduit et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5 mm.

Planéité locale

Une règle de 200 mm à talon de 1 mm, appliquée perpendiculairement dans l'axe du joint, ne doit pas "boiter" et ne doit pas faire apparaître un écart supérieur à 1 mm avec le point le plus en retrait.

Quantitatif

Quantités indicatives pour 1 m² d'ouvrage

Cas d'une pose directe sur structure bois

Produit	Unité	Quantité
Plaque Gyplat™	m ²	1,05
Vis TTPC 35	unité	20
Ou Clous	-	25
Ou Agrafes*	-	30
Clips R111	-	2

* l'agrafage des plaques Gyplat™ 400 n'est pas autorisé.

Cas d'une pose sur profilés Stil® F 530

Produit	Unité	Quantité
Plaque Gyplat™	m ²	1,05
Profilés Stil® F 530	m	2,4
Suspente Stil® F 530 C, L ou M	unité	1,8
Vis TTPC 35	unité	20
Clips R111	-	2

2008/Cette documentation technique annule et remplace les précédentes. Assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Toute utilisation ou mise en œuvre des matériaux non conforme aux règles prescrites dans ce document dégage le fabricant de toute responsabilité, notamment de sa responsabilité solidaire (art.1792-4 du code civil). Consulter préalablement nos services techniques pour toute utilisation ou mise en œuvre non préconisée. Les résultats des procès-verbaux d'essais figurant dans cette documentation technique ont été obtenus dans les conditions normalisées d'essais.

Les photos et illustrations utilisées dans cet ouvrage ne sont pas contractuelles. La reproduction, même partielle, des schémas, photos et textes de ce document est interdite sans l'autorisation de Placoplatre (Loi du 11 mars 1957).

Placoplatre : S.A. au capital de 10 000 000 € - R.C.S. Nanterre B 729 800 706
34, avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes Cedex - Tél. : 01 46 25 46 25 - Fax : 01 41 38 08 08

